



Nos formations du secteur incendie répondent aux obligations réglementaires en vigueur :

[Code du travail](#)

[R4227-28](#)

« L'employeur prend les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu dans l'intérêt du sauvetage des travailleurs ».

[R4227-38](#)

« La consigne de sécurité incendie indique :

1° D'une information sur les risques qu'ils encourent lorsque les activités ne sont pas exécutées d'une manière techniquement correcte, en tenant compte des facteurs individuels...

2° Les personnes chargées de mettre ce matériel en action

[R4227-39](#)

« La consigne de sécurité incendie prévoit des **essais et visites périodiques** du matériel et des **exercices** au cours desquels les travailleurs apprennent à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale, à se servir des moyens de premier secours et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires.

Ces exercices et essais périodiques ont lieu **au moins tous les six mois...** ».

L'obligation contractuelle des assureurs « APSAD » R6 : « L'ensemble du personnel, même temporaire doit recevoir une formation formalisée et contresignée avant toute prise de poste portant sur les risques de l'entreprise, la connaissance des consignes et sur le matériel d'alarme et de première intervention »



NOS ATOUTS



- Nos formateurs sont tous titulaires d'un diplôme d'état ou d'un agrément par une autorité de tutelle compétente
- Nos formateurs sont soumis à un maintien à niveau régulier de leurs connaissances et de leurs techniques pédagogiques.
- Charte d'engagement des formateurs garantissant le respect et la qualité des programmes pédagogiques
- Pour les formations continues, un suivi informatisé annuel de votre personnel
- Appuis et collaboration avec les OPCA (Organismes Paritaires Collecteurs Agréés) et les FAF (Fonds d'Assurance Formation)



PROGRAMME

THEORIE (60%)

Connaître l'objectif d'une évacuation

- Statistiques et prévention (causes d'incendie)
- Les fumées d'incendie
- Les raisons de l'exercice régulier

Connaître les différents organes de sécurité de votre établissement

- La distribution intérieure, les cheminements d'évacuation
- Le compartimentage et le désenfumage
- Le Système de Sécurité Incendie (SSI)
- L'éclairage de sécurité
- Les plans d'évacuation
- Les organes de sécurité et de coupure des fluides

Connaître le rôle de l'équipe d'évacuation

- Le responsable d'évacuation
- Le rôle du guide et du serre file

Assurer une évacuation rapide et sûre du public

- Création d'une procédure de mise en œuvre
- Les itinéraires d'évacuation et les issues de secours
- Le temps raisonnable nécessaire à votre évacuation
- Les consignes à appliquer
- L'accueil des secours

PRATIQUE (40%)

Repérage des cheminements d'évacuation lors des mises en situation

Mises en situation

- Prise en compte et gestion de l'alarme restreinte
- Dégagement d'urgence d'un local
- Evacuation du public, simulée par les apprenants, de l'établissement

OBJECTIFS

- Connaître l'objectif d'une évacuation et les différents organes de sécurité de votre établissement
- Occuper les fonctions de guide ou de serre-file au sein de l'équipe d'évacuation
- Assurer une évacuation rapide et sûre

INFOS PRATIQUES

Public concerné

Votre responsable sécurité, chargé guides et serre files d'évacuation, membres du CHSCT etc....

Nombre de personnes

15 personnes maximum

Durée

3 heures soit 0,5 jour

Validation

évaluation continue

Pré-requis

Aucun

Moyens Pédagogiques

Matériels cités dans la fiche produit
Vidéoprojection format Powerpoint + Animations
Alternance d'apports pratiques et théoriques et mises en situation
Livret de formation remis aux stagiaires